



Vérificateur général
de la Ville de Montréal

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Le 13 juin 2017



Ordre du jour

1. Mot d'introduction
2. Observations de la vérificatrice générale (à la fin de la présentation)
3. Audit des états financiers et autres rapports
 - 3.1. États financiers consolidés de la Ville de Montréal
 - 3.2. États financiers des autres personnes morales visées par *la Loi sur les cités et villes* (LCV)
4. Conformité législative des organismes ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 \$
5. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information
 - 5.1. Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée
 - 5.2. Gestion durable de l'eau
 - 5.3. Gestion des feux de circulation
 - 5.4. Programme Éco-quartier et écocentres
 - 5.5. Projet Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM)
 - 5.6. Gestion du programme Transfo-RH
 - 5.7. Tests d'intrusion physique
6. Suivi des recommandations des années antérieures

3. Audit des états financiers et autres rapports

3.1. États financiers consolidés de la Ville de Montréal

3.2. États financiers des autres personnes morales visées par la LCV

4. Conformité législative des organismes ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 \$

5. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

5.1. Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée

5.1. Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée

Objectif

- Évaluer les mesures avec lesquelles la Ville a mis en place une stratégie encadrant la gestion de la problématique liée à l'agrile du frêne sur le territoire de l'agglomération de Montréal

5.1. Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée

Résultats de l'audit

- Des efforts considérables ont été déployés
- Difficile d'apprécier la mesure avec laquelle la stratégie fonctionne efficacement et concourt à l'atteinte des objectifs visés
- L'orientation de la stratégie devrait être réévaluée régulièrement afin d'en assurer la cohésion compte tenu des objectifs fixés
- Le montage financier devrait être révisé en conséquence

Conclusion

- La Ville devra démontrer dans quelle mesure les interventions mises de l'avant pour contrer l'invasion de l'agrile du frêne et accroître la canopée ont permis d'atteindre les cibles

5.2. Gestion durable de l'eau

5.2. Gestion durable de l'eau

Objectifs

- S'assurer que le plan d'action adopté par la Ville permet de satisfaire aux objectifs et aux mesures de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) en lien avec la Politique nationale de l'eau
- S'assurer de l'application de la réglementation en vigueur concernant l'usage de l'eau potable par les arrondissements

5.2. Gestion durable de l'eau

Résultats de l'audit

1^{er} objectif

- Les efforts ont permis de diminuer respectivement de 20 % et de 26 %, à l'échelle de l'agglomération, la production totale ainsi que la distribution moyenne d'eau potable par personne par jour en 2015
- Ces efforts doivent toutefois se poursuivre puisque la consommation d'eau potable reste supérieure à la moyenne canadienne

2^e objectif

- Un taux de pertes d'eau potentielles estimé à 31 %, comparativement à l'objectif visé de moins de 20 % du volume d'eau distribué
- Un taux de fuites estimé à 98 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite, par rapport à l'objectif de 15 mètres cubes

5.2. Gestion durable de l'eau

Résultats de l'audit – 2^e objectif (suite)

- Dans la perspective de respecter les exigences de la SQEEP, des améliorations devraient être apportées eu égard aux constats suivants :
 - Un plan d'action pour répondre aux exigences de la SQEEP n'a pas été intégré dans la Stratégie montréalaise de l'eau
 - Pas d'évidence que la réglementation sur l'usage de l'eau est appliquée par les arrondissements (équipements dans les industries, commerces et institutions)

Conclusion

- L'administration municipale doit s'assurer de faire les bons choix

5.3. Gestion des feux de circulation

5.3. Gestion des feux de circulation

Objectif

- S'assurer que les projets de mise aux normes des feux de circulation et d'implantation de la gestion dynamique évoluent conformément aux priorités approuvées par les instances

Résultats de l'audit

- La Ville n'a pas su mettre en place un programme articulé et cohérent de mise aux normes pour en assurer la réalisation dans les délais imposés par la loi et exprimés par les instances, p. ex. :
 - Inventaire incomplet qui ne reflète pas le degré de conformité aux normes des diverses composantes des systèmes de feux de circulation
 - Pas de plan global supporté par un échéancier de l'ensemble des interventions à réaliser en vue de se conformer à la fois aux normes exigées par la loi et aux normes internes de la Ville
- La Ville ne sera vraisemblablement pas en mesure de respecter les échéanciers imposés par la loi

5.3. Gestion des feux de circulation

Conclusion

- Il est impératif que la gestion du programme de mise aux normes des feux de circulation fasse l'objet d'un suivi étroit par la Direction générale pour s'assurer de respecter les échéanciers, les coûts prévus ainsi que les objectifs visés

5.4. Programme Éco-quartier et écocentres

5.4. Programme Éco-quartier et écocentres

Objectifs

- S'assurer que l'adjudication des contrats aux organismes mandataires pour la gestion des écocentres s'effectue selon un processus objectif, transparent et équitable
- S'assurer que les sommes allouées par la Ville sont l'objet d'un processus de reddition de comptes périodique permettant l'évaluation des résultats obtenus

Résultats de l'audit

- Manquements quant à la conformité du processus d'adjudication de contrats pour la gestion des écocentres et le transport des matières résiduelles
- Des doutes ont été soulevés quant au respect des principes d'équité et de transparence devant caractériser les procédures de sollicitation des marchés et de mise en concurrence des fournisseurs

5.4. Programme Éco-quartier et écocentres

Résultats de l'audit (suite)

- Transmission du dossier au Bureau de l'inspecteur général de la Ville, afin qu'il puisse poursuivre les investigations qu'il jugera appropriées
- En ce qui a trait au programme Éco-quartier, l'audit effectué met en évidence des déficiences en matière de reddition de comptes
- À cet égard, les arrondissements devront prendre les dispositions nécessaires pour être en mesure de démontrer comment les contributions financières allouées aux organismes mandataires contribuent à l'atteinte des cibles stratégiques de la Ville en matière de développement durable

5.5. Projet Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM)

5.5. SERAM

Objectif

- Corroborer les conclusions du diagnostic établi par le STI et s'assurer que le plan de redressement en cours était pertinent et fonctionnel afin de :
 - Redresser la gestion même du projet SERAM
 - Stabiliser la fiabilité du système et mitiger les risques liés aux enjeux de sécurité publique

Résultats

- Malgré les enjeux et embûches potentielles qui demeurent à régler, les mesures prises ou en voie d'être prises par le STI pour redresser le projet SERAM sont pertinentes et fonctionnelles
- Ces mesures devraient contribuer à réduire le nombre et l'impact des pannes et favoriser la stabilité du système
- Quant aux coûts du projet, les demandes de changement attribuables à un devis mal ficelé ou à une mauvaise définition des besoins au départ, conjugués aux mesures de redressement prises ou en voie d'être prises, font en sorte que le cadre financier se chiffre à 129 M\$

5.5. SERAM

Conclusion

- Le système qui en résultera risque de ne pas répondre à des besoins significatifs de fonctionnalités et de performance, du moins sur un horizon à court ou à moyen terme, p. ex. :
 - Géolocalisation en temps réel
 - Pénétration du signal dans les édifices publics et le Montréal souterrain (sauf métro)
 - Besoins des activités d'enquêtes spécialisées du SPVM

5.6. Gestion du programme Transfo-RH

5.6. Gestion du programme Transfo-RH

Objectif

- Corroborer notre questionnement à l'égard des aspects cruciaux suivants du programme Transfo-RH :
 - La réorientation du projet RH-Paie et le changement d'orientation technologique
 - La gouvernance du programme
 - L'appel d'offres public pour le projet Système intégré en ressources humaines (SIRH)

Résultats

- Le changement d'orientation technologique et d'envergure du projet RH-Paie, qui s'est commué en programme Transfo-RH au cours de l'année 2015, aurait dû être approuvé par le comité exécutif

5.6. Gestion du programme Transfo-RH

Résultats (suite)

- La gouvernance du programme Transfo-RH comporte des déficiences qui nécessitent la prise de mesures correctives afin de favoriser son succès, dont :
 - L'établissement d'objectifs clairs et de principes directeurs sous-jacents à sa réalisation
 - La mise en place d'un processus d'assurance qualité
 - La mise en place d'une gestion intégrée des risques
- L'appel d'offres relatif au projet SIRH doit être revu afin de répondre aux pratiques du marché

Conclusion

- L'historique des tentatives infructueuses de modernisation des processus RH et Paie, conjugué aux risques que comporte la réalisation du programme, exige un suivi vigoureux de l'administration municipale

5.7. Tests d'intrusion physique

6. Suivi des recommandations des années antérieures

6. Suivi des recommandations Audit VOR et TI

Taux de mise en œuvre des recommandations

Année des recommandations	1 ^{re} année de suivi	2 ^e année de suivi	3 ^e année de suivi
2015	50 %	s. o.	s. o.
2014	35 %	63 %	s. o.
2013	44 %	67 %	74 %
2012	43 %	65 %	79 %

6. Suivi des recommandations Audit financier

Taux de mise en œuvre des recommandations

Année des recommandations	1 ^{re} année de suivi	2 ^e année de suivi	3 ^e année de suivi
2015	42 %	s. o.	s. o.
2014	67 %	83 %	s. o.
2013	80 %	90 %	100 %
2012	25 %	50 %	67 %

2. Observations de la vérificatrice générale

2. Observations de la vérificatrice générale

Défis du BVG

- Ressources humaines
- Autres défis



Vérificateur général
de la Ville de Montréal

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Le 13 juin 2017

